

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF230

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	50 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
formation des policiers <i>(ligne nouvelle)</i>	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prélever 50 millions d'AE et de CP de l'action 01 « garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » du programme 107 « administration pénitentiaire »

destinés aux investissements immobiliers pour abonder un nouveau programme « formation des policiers » de 50 millions d'euros en AE et CP.

Son objectif est de faire rallonger la durée et revoir le contenu de la formation des policiers.

Nous réclamons depuis des années une véritable réforme de la formation des policiers, afin notamment d'être plus tournée vers les questions d'éthique et de bonne relation avec les concitoyens.

Le passage à une durée de deux ans de formation des élèves gardiens de la paix est pour cela urgent et indispensable.

Ce 30 novembre, c'est même le ministre de l'Intérieur en personne qui admettait en commission qu'il y a « des problèmes structurels » dans la police, et que le raccourcissement des délais de formation initiale (passés de 12 mois -déjà bien insuffisants- à 8) était « une erreur fondamentale ».

Nous ne pouvons qu'encourager cette remise en question et réclamons donc qu'elle soit désormais suivie d'actes, car la durée dérisoire de ces formations a des conséquences terribles.

Le syndicat Unsa-police estime ainsi que « le nombre d'heures de techniques de défense en interpellation a diminué de plus d'un tiers », ne laissant pas le temps nécessaire pour apprendre à effectuer les gestes correctement et sans perdre son sang-froid, et que « les risques liés au métier, la relation avec la population : tout cela s'est édulcoré ; on fait le minimum. »

Le chercheur Sébastien Roché constate également que contrairement à des pays comme le Danemark ou l'Allemagne où la formation est plus longue et « où l'accent est mis sur l'interaction avec la population, ou sur le fait d'utiliser aussi peu de force que possible, le tout pour gagner la confiance », la formation des policiers en France est centrée sur les gestes techniques au détriment des compétences relationnelles et éthiques.

Il faut donc revoir à la fois la durée et le contenu de la formation de la police en France, et faire en sorte qu'elle soit complétée par une formation continue obligatoire beaucoup plus fréquente et qui ne se limite pas à l'entraînement au tir.